



CONTRAT D'ENGAGEMENT SOLIDAIRE

Entre : Producteur Clément Benil-Légumes de saison Rue de Mezu –RD 97 78450 Villepreux

Et Famille : (Nom et adresse)

Article 1 : Objet du contrat

Le présent contrat définit les modalités d'échange d'un partage de la production maraîchère en paniers en contrepartie d'un règlement à l'avance du montant de ces paniers selon le principe de la charte des AMAP. Le contrat est réputé valable sur la période du **1/06/2021 (sous réserve) au 31/12/2021**

Article 2 : Engagement du/de la paysan.ne, conformément à la Charte des AMAP

- QUALITÉ :
 - S'inscrire dans une démarche de production maraîchère respectueuse du cahier des charges de l'agriculture biologique et livrer des produits de qualité, frais, de saison, de sa production, chaque semaine, le vendredi, Place du marché du Val d'Argent à l'Étang la Ville
 - Être présent régulièrement aux distributions et disponible pour échanger sur la vie à la ferme
- TRANSPARENCE :
 - Sur le partage de la récolte, sur les pratiques agricoles et les choix de production, sur les coûts de production.

Article 3 : Engagement de l'amapien.ne, conformément à la Charte des AMAP

- SOLIDARITÉ :
 - Accepter les variations de récolte en fonction des aléas climatiques et techniques (les ravageurs, les maladies diverses, congés...)
- IMPLICATION :
 - Être adhérent de l'association « L'Étang aux petits oignons »
 - Venir récupérer son panier place du marché à l'Étang la ville les vendredis entre 18H15 à 19H45
 - S'arranger directement avec une tierce personne pour récupérer son panier en cas d'absence. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de non retrait de panier.
 - Participer aux distributions (comme spécifié dans le bulletin d'adhésion)

Article 4 : Durée du contrat, prix des paniers, mode de paiement

Le contrat entre en vigueur le 01/06/2021 (sous réserve) et se termine le 31/12/2021. Durant la période du contrat, le producteur a prévu 31 distributions hebdomadaires le vendredi.

- Grand panier (correspondant à une part de récolte avec 10 à 12 variétés) : 24 euros unitaire
- Moyen panier (correspondant à ¾ de part de récolte avec 6 à 8 variétés) : 17 euros unitaire
- Grand panier 1 semaine sur 2 : 15 paniers ou 16 paniers

Le volume des paniers peut varier en fonction des saisons et des aléas de production. Les périodes fastes compensent les périodes difficiles.

L'adhérent accepte de régler à l'avance une somme de 100 euros remise au moment de l'inscription (encaissée au 15/04/21) et le reste de sa part au moment de la première livraison par chèques (1/3 ou 5) à l'ordre de " Clément Benil".

Les dates de livraisons et les échéanciers, sous réserve de date de commencement sont disponibles sur le site <http://letangauxpetitsoignons.org/>

A

Le

signatures